



PILOTE DE DRONE

ROME : N2102

1. FORMATION - QUALIFICATION

L'utilisation des drones est très encadrée. Il faut savoir que la réglementation a défini depuis 2012 quatre situations de vol :

- S1 limite l'éloignement à 200 mètres dans une zone non peuplée avec hauteur ne dépassant pas 150 mètres
- S2 porte l'éloignement à 1 000 mètres
- S3 permet d'exécuter un vol limité à 100 mètres d'éloignement avec altitude de 150 mètres maximum en agglomération
- S4 concerne les vols sans limite de distance mais hors zone peuplée.

Pour les trois premières situations, un certificat d'aptitude théorique de licence de pilote ULM est obligatoire. Il est dispensé dans divers organismes. Le formateur doit alors attester que le stagiaire dispose des compétences pour piloter un drone et délivre une déclaration de niveau de compétence (DNC).

Dans le civil :

Depuis le 1er juillet 2018 pour **piloter un drone** de plus de 800 grammes il faut avoir plus de 16 ans et justifier du certificat théorique de **télépilote** (titre délivré par la DGAC) et d'une formation pratique (5 à 20 jours selon les centres de formation)

Dans l'armée :

Après signature d'un contrat d'engagement vous suivez une formation de militaire de rang (6 mois), une formation générale initiale (12 semaines) puis une formation dans le **pilotage de drone**.

2. ACTIVITE

Répondre par OUI / NON

Activités principales	Je suis capable de le faire
Maîtriser un drone en mode gyroscopique	
Utiliser un GPS	
Assurer des prises de vues exploitables	
Veiller au respect du dossier de vol et notamment du plan de vol	
Vérifier le niveau de l'autonomie de l'appareil afin de garantir l'absence de panne en vol	
Contrôler les conditions météorologiques avant et pendant le vol	
Communiquer les données du vol au personnel technique	
Garantir la mise en place de mesures d'urgence	
Procéder aux vérifications techniques du drone entre chaque vol	
Relever les paramètres de navigation	
Rester en liaison avec les centres de contrôle aérien	
Rédiger des rapports de vol et les communiquer aux acteurs concernés	
Utiliser les logiciels en rapport avec le domaine d'activité	
Transmettre les images et données accumulées au cours du vol au commanditaire	



PILOTE DE DRONE

ROME : N2102

3. CONTRAINTES

Répondre par OUI / NON

Contraintes	Je suis capable de le faire
Station debout prolongée	
Marche	
Extension du cou	
Manipulation précises	
Déplacements fréquents	
Exposition aux intempéries	